

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.

Absents: RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.

RAPPORT N° 2026/19 : GEMAPI : convention avec la commune de Baratier pour le financement des travaux d'aménagement du torrent de l'homme mort.

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement qui précisent les champs d'intervention de la compétence GEMAPI dont la défense contre les inondations,

Vu la délibération du 14 mai 2024 concernant la demande de subvention à l'Etat pour les travaux d'aménagement de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier,

Vu l'arrêté préfectoral N°05-2024-12-11-0003 relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire à la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour les travaux d'aménagement de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2024-06-05-00002 relatif à l'attribution d'une subvention Fonds vert à la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour les travaux d'aménagement de la Combe de l'homme mort sur la commune de Baratier,

Vu les propositions de la Commission « Travaux, Gemapi, risques naturels et signalétique » du 14 janvier 2026,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE VALIDER** le plan de financement ci-dessous :

	Montant en € H.T.
Montant des travaux	330 540 €
Subventions Etat	264 432 €
Autofinancement	66 108 €
Communauté de communes de Serre-Ponçon	35 698 €
Commune de Baratier	30 410 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le projet de convention annexé à la délibération avec la commune de Baratier et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet,
- **D'INSCRIRE et de PRELEVER** les crédits correspondants sur le budget de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD